



PREAVIS municipal relatif à la une demande de crédit de Fr. 1'359'900.- pour la réfection de la rue de l'Orbe et du chemin de la Grande-Fin (création de trottoirs, assainissement des infrastructures, réaménagement du carrefour)

Vallorbe, le 16 août 2023 / MD / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'objectif principal de ce projet est de sécuriser le cheminement piétonnier le long de la rue de l'Orbe et du chemin de la Grande Fin, répondant ainsi à la motion déposée par Monsieur Yann Jaillet.

Ces travaux font partie du programme de réfection du réseau routier et de la continuité de la mise en séparatif des secteurs encore en unitaire sur le territoire communal.

Dans le cadre de ces travaux, la Municipalité souhaite réaménager le secteur entre les n° 10 et 36 de la rue de l'Orbe, élargir le chemin de la Grande Fin et restructurer le carrefour entre ces deux rues (secteur en rouge sur le plan ci-dessous) ; les infrastructures souterraines seront également renouvelées dans le cadre de ce projet, ce qui permettra de passer la rue de l'Orbe, actuellement en unitaire, en séparatif, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et de remplacer les conduites d'alimentation en eau potable, qui datent de 1950. Les infrastructures électriques, de gaz et de multimédia seront remplacées lors de ces travaux. Le réseau d'éclairage public sera également amélioré.



Projet routier

Rue de l'Orbe

Sur la base des normes SN 40201, la largeur de base de la voie de circulation projetées est de 5 mètres. Ce gabarit permettra le croisement d'un véhicule léger et d'un véhicule poids-lourd à une vitesse maximale de 20 km/h.

Au niveau du n° 21 et du n°36 de la rue de l'Orbe, le gabarit sera rétréci à 4 mètres, ce qui permettra aux véhicules légers de se croiser à très faible allure ainsi qu'à un véhicule poids-lourd de passer.

Un trottoir, d'une largeur variant entre 1,2 et 2 mètres, sera construit entre les numéros 10 et 36.

L'avant-toit du bâtiment n° ECA 35a qui surplombe actuellement la chaussée sera adapté afin de permettre le passage des véhicules poids-lourds.

Chemin de la Grande-Fin

Le gabarit projeté sera légèrement réduit à 4,8 mètres, ce qui satisfait à la norme SN 40201, avec vitesse de projet maximale de 20 km/h.

Un trottoir d'une largeur variant entre 1,5 et 1,7 mètre sera construit entre le carrefour de la rue de l'Orbe et le numéro 25.

Au droit du bâtiment n° ECA 21, un trottoir de 1,5 mètre de largeur minimum sera aménagé des deux côtés de la rue afin de sécuriser l'entrée du bâtiment de la rue de la Grande-Fin n° 3 ; ceci engendrera un rétrécissement de la chaussée à 4 mètres de largeur sur une longueur de 17 mètres.

Carrefour entre le chemin de la Grande-Fin et la rue de l'Orbe

La circulation sera réglée par perte de priorité pour les usagers empruntant le chemin de la Grande-Fin (maintien de la situation actuelle).

Un rétrécissement de la chaussée sera réalisé afin de servir de ralentisseur et d'aide à la traversée pour les piétons.

Le déplacement de la fontaine et l'emprise sur la parcelle privée n°415 permettra d'améliorer la visibilité sur la voie de circulation venant de la route de La Raz et la giration des poids-lourds sera plus aisée.

Assainissement des infrastructures

Les travaux d'aménagements routiers mentionnés ci-dessus sont une opportunité pour procéder à la réfection des réseaux de récolte des eaux claires et des eaux usées de ce secteur, qui sont actuellement en système séparatif pour la partie amont (chemin de la Grande-Fin) et en unitaire pour la partie aval (rue de l'Orbe). Le point bas du système de collecte de ces eaux est au niveau de la place du pont sur l'Orbe au Nord du projet.

Un contrôle caméra a été réalisé afin de constater l'état actuel des collecteurs et des raccordements privés de la rue de l'Orbe.

Secteur du chemin de la Grande-Fin Le PGEE préconise la conservation des deux collecteurs du chemin de la Grande-Fin ; néanmoins, pour les raisons mentionnées ci-dessous, est prévu :

- le remplacement du collecteur d'eaux claires (EC) par un collecteur de diamètre supérieur (500 mm), augmentation qui se justifie par de nouveaux apports d'eau pluviale à l'Est du projet en raison des nouvelles constructions. De

plus, l'état actuel du collecteur EC nécessite d'importants travaux de réparation afin de le mettre en conformité et ceci sans garantie pour le futur.

- La création d'une chambre de répartition de débit EC au carrefour de la rue de l'Orbe qui permettra de déverser le surplus qui ne pourrait être assumé par le collecteur existant (diamètre 400 mm).
- Le remplacement du collecteur d'eaux usées (EU) de diamètre 200 mm (tuyau en ciment) par un nouveau collecteur en PVC de même diamètre. Ceci permettra également de remplacer les chambres actuelles par des chambres à fond étanche (PVC). L'état actuel du collecteur EU nécessite d'importants travaux de réparation, raison du changement envisagé. De plus, le remplacement du collecteur EC ne garantit pas de pouvoir maintenir le collecteur EU en bon état durant les travaux.

Secteur de la rue de l'Orbe

Le système actuel est en unitaire depuis le carrefour du chemin de la Grande-Fin jusqu'à la place du Pont. Le PGEE prévoit la conservation du collecteur unitaire et son passage en collecteur d'eaux claires ainsi que la construction d'un collecteur d'eaux usées. Pour cette partie, le projet prévoit :

- le remplacement du collecteur unitaire par un collecteur EC de même diamètre que le diamètre actuel (400 mm PVC). L'état actuel du collecteur unitaire nécessite d'importants travaux de réparation, sans garantie pour le futur, raison du changement.
- La construction d'un collecteur EU de 200 mm de diamètre en PVC.
- La création d'une chambre de répartition de débit EC au carrefour de la rue de l'Agriculture qui permettra d'éviter de surcharger les collecteurs EC existants en aval et de conserver comme décharge le collecteur ovoïde du bas de la rue de l'Orbe. Cette situation sera étudiée et régularisée lors du développement du projet à venir concernant l'assainissement de la place du Pont.
- La mise en séparatif des bâtiments situés à l'Est de la rue de l'Orbe.

Collecte des eaux de route

La collecte des eaux de route dans le périmètre se fera grâce à des grilles de route réparties régulièrement du côté Est du chemin de la Grande-Fin et du côté Nord-Ouest de la rue de l'Orbe.

Les bordures de délimitation de chaussée (hautes, franchissables, pavées) auront une fonction d'arrêt d'eau, limitant le transit des eaux pluviales au gabarit routier.

Les grilles de routes seront munies de sacs dépotoirs qui sédimenteront et collecteront les matériaux solides.

Adduction d'eau potable et défense incendie

Les conduites principales en fonte grise de 100 mm de diamètre, qui datent des années 1950, seront remplacées, conformément au plan directeur de distribution d'eau (PDDE), par une conduite en fonte de 150 mm de diamètre.

Les hydrantes en place seront conservées ou remplacées, en fonction de leur vétusté.

Eclairage public

L'éclairage public existant de la rue de l'Orbe est obsolète et peu dense. Il est prévu de le remplacer par 6 nouveaux candélabres avec un système de dernière génération LED.

L'éclairage public existant du chemin de la Grande-Fin sera déplacé du côté du nouveau trottoir. Il est prévu de le remplacer par 4 nouveaux candélabres avec un système de dernière génération LED.

Coûts

Les montants estimés des études, achat de terrain et travaux se répartissent comme suit :

• achat de terrain (expropriation)	Fr.	63'500.-
• contrôle des biens-fonds	Fr.	9'200.-
• génie civil (fouilles, collecteurs, trottoirs et chaussée)	Fr.	750'000.-
• appareillage (conduites d'eau potable et borne hydrante)	Fr.	120'000.-
• réfection des chemins pour les déviations provisoires de la circulation	Fr.	35'000.-
• éclairage public	Fr.	40'000.-
• aménagements paysagers (clôture, plantations, déplacement de la fontaine)	Fr.	30'000.-
• marquages et signalisation	Fr.	10'000.-
• modification de la toiture du bâtiment n° ECA 35a	Fr.	7'000.-
• frais administratifs	Fr.	5'000.-
• honoraires ingénieurs, géomètre, bureau technique (12 %)	Fr.	128'400.-
• divers et imprévus (5 %)	Fr.	59'900.-
• TVA (8.1 %)	Fr.	<u>101'900.-</u>
TOTAL TTC	Fr.	1'359'900.-

Subventions

Les travaux d'amélioration du réseau de défense incendie feront l'objet d'une demande de subvention à l'établissement cantonal d'assurances (ECA). Le montant estimé de la subvention se monte à Fr. 25'000.- toutes taxes comprises.

Procédure

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi sur les routes du 10 décembre 1991, la mise à l'enquête du projet a été publiée du 11 mars au 10 avril 2023 et a suscité une opposition qui a été retirée le 15 juin 2023.

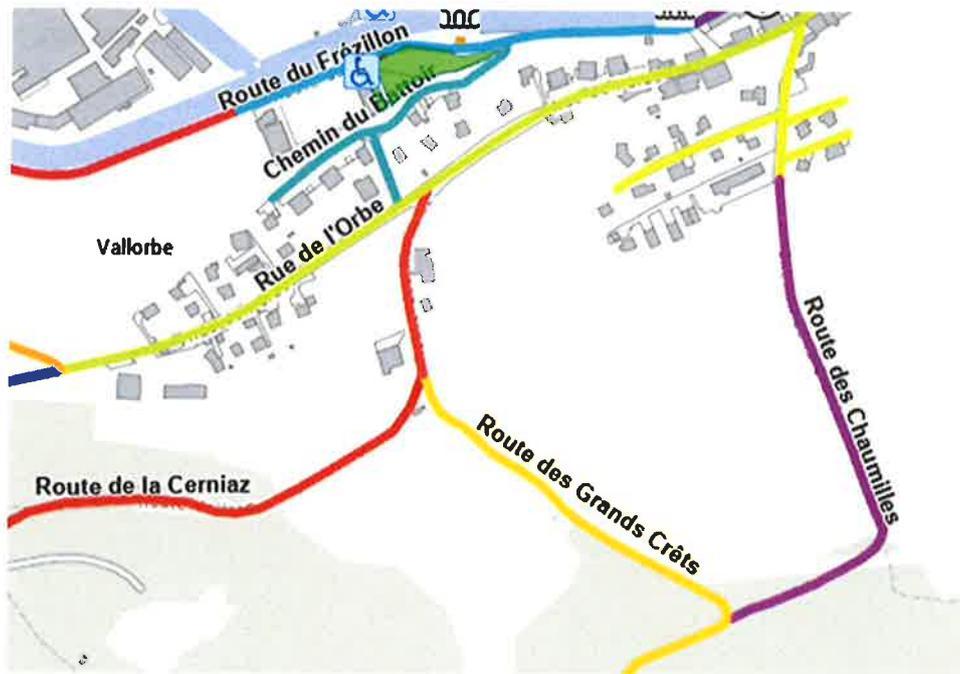
Phasage des travaux

Sous réserve de l'accord du Conseil communal et de l'attribution du financement nécessaire, les travaux devraient se dérouler comme suit :

Secteur de la rue de l'Orbe la route sera fermée à la circulation durant les travaux prévus dans ce secteur ; une déviation sera mise en place par la rue de la Source.

La circulation étant interrompue sur ce secteur, la ligne de bus 613 sera impactée. Les arrêts « Les Revinnoz » et « La Raz » ne seront plus desservis pendant toute la durée des travaux de la rue de l'Orbe.

Secteur du chemin de la Grande-Fin la route sera fermée à la circulation durant les travaux prévus dans ce secteur ; une déviation sera mise en place par les routes des Chaumilles, des Grands Crêts et de la Cerniaz, le tronçon de la route des Chaumilles sera réhabilité afin que les véhicules légers puissent l'emprunter.



Pour ces deux secteurs, la gestion du trafic et les déviations feront l'objet d'une attention toute particulière afin de limiter les désagréments aux riverains.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 07/23 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'359'900.- toutes taxes comprises, sous déduction de la subvention accordée par l'ECA, pour la réfection de la rue de l'Orbe et du chemin de la Grande-Fin (création de trottoirs, assainissement des infrastructures, réaménagement du carrefour) ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani



Municipal délégué : Monsieur Christophe Maradan, municipal du service des eaux